

Public et prérequis

- Responsables sécurité
- Ingénieurs sécurité
- Responsables d'installation laser
- Ingénieurs lumière

Les objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Identifier les risques spécifiques propres à chaque application
- Évaluer les risques d'une installation
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail
- Définir et mettre en place les moyens de prévention et de protection adaptés
- Classes accessibles : 1 · 1C · 1M · 2 · 2M · 3R · 3B · 4
- Réaliser une analyse des risques documentée et chiffrée
- Définir les Expositions Maximales Permissibles (EMP)
- Classer un laser selon les Limites d'Émission Accessibles (LEA)
- Animer une séance de sensibilisation sécurité

Modalité d'évaluation

Études de cas.

Contenu de la formation

1. Particularités des rayonnements laser
 - Caractéristiques de la lumière laser
 - Principe de fonctionnement
 - Lasers visibles, infrarouges ou ultraviolets
 - Spécificités des lasers continus et impulsions
2. Évaluation des risques
 - Effets physiologiques : impact sur les yeux et la peau
 - Analyse des situations à risques
 - Autres risques : électriques, chimiques, incendie...
3. Réglementation
 - Directive européenne 2006/25/CE
 - Code du travail français
 - Norme NF EN 60825-1
4. Les limites d'exposition (travaux dirigés)
 - Définir les Valeur limite d'exposition (VLE)
 - Distance nominale de danger oculaire (DNDO)
 - Limite d'émission accessible (LEA) et classes

RÉFÉRENCE
QUAL-282

CENTRES DE FORMATION
**NEVERS, AUXERRE, JOIGNY,
SENS**

DURÉE DE LA FORMATION
3 jours / 21 heures

ACCUEIL PSH
**Formation ouverte aux
personnes en situation de
handicap. Moyens de
compensation à étudier avec le
réfèrent handicap du centre
concerné.**

Les + Formation 58-89

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

5. Mesures de prévention et moyens de protection

- Aménagement des locaux (industriel, spectacle (ERP), médical...)
- Gestion des flux de personnes
- Protection des personnes : calcul des numéros d'échelon des protecteurs (EPC et EPI)
- Signalisation et consignes

6. Analyse des risques

- Exemples de mises en situation
- Travaux dirigés

7. Validation des acquis

- Test des connaissances et compétences acquises

Validation et certification

Attestation PCSL certifiée CoNSOL

Date de mise à jour

08/07/2026